

COMPTE RENDU

CONSEIL D'ECOLE DU 04 / 11 / 05

POINT À L'ORDRE DU JOUR	TRAITEMENT ANALYSE	REMARQUES
1.mise en place du nouveau conseil d'école	<ul style="list-style-type: none"> •Tour de table •Présentation des résultats d'élection. •Un représentant élu des parents, membre du bureau de vote présente les résultats chiffrés des élections. 	
2.modification d'ordre du jour à la demande du représentant de la mairie	<ul style="list-style-type: none"> •Le président rappelle que la présence d'un élu est souhaitée tout au long du conseil d'école de façon à ce que les échanges soient plus riches et plus complets et qu'ils ne se réduisent pas, pour la mairie, à une liste de doléances ou de demandes. •Le président fait part de son étonnement quand à l'aspect négligé de certains extérieurs des bâtiments. Il précise cependant l'entière satisfaction de l'équipe pédagogique concernant la serviabilité et la diligence des personnels d'entretien mis à disposition par la commune. •Le président fait part de son projet de formaliser un état des lieux précis, au besoin à l'aide de la commission de sécurité, pour le prochain conseil d'école. •Un enseignant remercie la municipalité pour son partenariat financier facilitant la mise en œuvre du projet « à l'école de la forêt ». 	
3.rappel des attributions réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> •Un document est distribué et commenté pour rappeler, les attributions du conseil d'école. •Un document est distribué concernant les modalités de scrutin. 	•documents joints
4.vote du règlement intérieur	<ul style="list-style-type: none"> •Afin d'améliorer le précédent et de s'aligner sur les normes départementales, un nouveau règlement intérieur est distribué pour avis. •Un représentant élu des parents d'élève signale l'absence de § sur la surveillance. Le président dit qu'il sera ajouté. •Un représentant élu des parents trouve équivoque la formulation du §2.3 « rendus à leur parents ». Le président dit qu'elle sera modifiée. •Le conseil d'école décide de s'y référer provisoirement jusqu'à l'adoption, après amendements si nécessaire, lors du prochain conseil d'école. 	•documents joints
5.informations actions pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> •Les résultats évaluations nationales sont jugés juste satisfaisants (plus 60% de réussite en français comme en mathématiques) mais Mme l'inspectrice précise que ces évaluations ont été refondues cette année et qu'il n'est pas possible de fonctionner avec les mêmes références que les années précédentes. •Les enseignants présentent à tour de rôle leur classe et évoquent leurs premiers ressentis de pédagogues par rapport à l'année qui se profile. 	
6.informations organisation des aides spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> •Dans certaines classes, certaines difficultés ont déjà été ciblées. Les enseignants ont déjà mis en place des dispositifs d'aide, qui vont de la prise en charge individuelle aux échanges pédagogiques, en passant par le tutorat entre élèves de différents cycles. •Pour affiner leurs stratégies, les enseignants, pour 7 élèves dont les résultats sont préoccupants, ont demandé l'intervention (diagnostique dans un premier temps) du réseau d'aide spécialisé. 	

7.informations sur les conditions d'intégration des enfants handicapés	<ul style="list-style-type: none"> •Monsieur Boulogne, responsable pédagogique au CEJS présente le principe de l'annexion d'une classe de jeunes sourds dans l'école. •L'ensemble de l'équipe pédagogique se félicite du dispositif et de la bonne coopération des différents enseignants. •Un membre du conseil évoque le fait qu'auparavant des premiers cours de sensibilisation à la langue des signes étaient proposés pendant le temps extra scolaire. •M. Boulogne, se propose de mener ponctuellement des actions de sensibilisation à destination des enseignants. 	
8.présentation classes à horaires aménagés musicales	<ul style="list-style-type: none"> •Après le rappel concernant la nécessité de fonctionner sous le couvert d'une convention entre la mairie et l'inspection académique, le président propose de continuer de fonctionner sous le couvert de l'inspection départementale, en adoptant provisoirement le planning de surveillance mixte : personnel de mairie, enseignant, parent. •Un représentant élu des parents s'interroge sur le fonctionnement des années précédentes. •Monsieur Bucher, directeur du conservatoire présente les enjeux et les grands principes de l'enseignement dispensé en classe CHAM . Il évoque les changements qui ont eu lieu cette année. •Les membres du conseil d'école s'accordent à trouver ces changements très bénéfiques. •Le président rappelle cependant que les CHAM, sont des « classes », donc se déroulent pendant le temps scolaire obligatoire. L'impérieuse présence de tous les élèves aux heures d'entrées et de sorties des cours est rappelée. 	•planning joint
9.présentation projets pédagogiques particuliers	<ul style="list-style-type: none"> •Le projet du cycle 2 « à l'école » de la forêt concerne 86 élèves de l'école et réunit toutes les classes de C2 y comprise la classe du CEJS annexée. Il est présenté par un enseignant. 	
10.présentation classe de neige	<ul style="list-style-type: none"> •Différé par manque de temps. 	
11.questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> •Différé par manque de temps 	
12.échéance	<ul style="list-style-type: none"> •Prochain conseil d'école prévu pendant la quatrième période (mois de mars) 	